



© iStockphoto - Palto

Partenariat, réseaux et actions régionales, une préoccupation majeure de la CCI

Des actions collectives de dimension régionale au bénéfice des entreprises ardennaises



Ardennes Expansion, le service économique de la CCI des Ardennes est un acteur de premier rang pour accompagner les PME et PMI ardennaises dans des actions collectives à dimension et financement régionaux. En voici les principales.

Action Consolid PME en partenariat avec la CGPME.

C'est un droit de tirage de 10 jours de consulting général et spécialisé. L'action est financée par la Dirrecte et la région Champagne Ardennes à hauteur de 50% pour les entreprises éligibles. Son objectif est de diagnostiquer des carences structurelles des PME et de les accompagner dans la mise en œuvre des préconisations. **Contact / Jean-Marc Defrasne / Tél. 03.24.56.62.90**
jmdefrasne@ardennes.cci.fr

Action Créaforce

C'est une formation gratuite de trois jours sur la créativité (financement de la Dirrecte). Elle concerne des groupes de 8 à 10 personnes. Il s'agit de révéler et développer le potentiel créatif d'une équipe concentrée sur de nouveaux projets (maîtrise des techniques de créativité, identification de directions concrètes d'innovation, service de l'entreprise, productivité, organisation et plan commercial).

Contact / Nicolas Toussaint / Tél. 03 24 56 62 89 / ntoussaint@ardennes.cci.fr

Action CAAP LEAN PME

C'est, à la demande de l'entreprise et en fonction de ses besoins, un accompagnement par un consultant spécialisé. Son objectif est d'améliorer les performances et la productivité de l'entreprise (financement de la Dirrecte à hauteur de 50% pour les entreprises éligibles).

Contact / Nicolas Toussaint / Tél. 03 24 56 62 89 / ntoussaint@ardennes.cci.fr

Action logistique

C'est un accompagnement par un consultant spécialisé. Son objectif est d'améliorer les performances de l'entreprise en termes de logistique et de supply chain (financement de la Dirrecte à hauteur de 50% pour les entreprises éligibles). Action en cours de montage, ses débuts étant prévus au dernier trimestre 2010.

Contact / Gwénaél Guégan / Tél. 03 24 56 62 88 / guegan@ardennes.cci.fr

Il faut noter enfin que d'autres actions collectives engagées par la CCI des Ardennes seront proposées aux PME-PMI en fonction de leurs besoins à l'occasion de l'opération « 1 000 entreprises ».



Des mises en réseau efficaces sur Ecobiz qui favorisent le développement économique et l'emploi

L'une des missions d'Ardenne Expansion dans les domaines de sa compétence - c'est-à-dire l'industrie, les services, l'aménagement et la compétitivité du territoire – est d'optimiser les sites Internet collaboratifs dédiés (Ardenne-Ecobiz).

Il s'agit d'en faire des dispositifs de mise en réseau et d'animation des acteurs économiques du territoire ardennais, d'établir une veille et de partager des connaissances au profit des entreprises et de l'économie ardennaise.

Les entretiens formalisés de l'opération "1 000 entreprises" et les sollicitations directes de porteurs de projets, permettent de cerner les attentes des chefs d'entreprises.

En parallèle, de nombreuses rencontres avec les partenaires économiques et institutionnels apportent des réponses concrètes aux sollicitations exprimées.

Un formidable outil interactif

De fait, une réelle coopération s'instaure autour de nombreux projets de développement, d'agrandissement, de relocalisation ou d'installation. Les actions d'Ardenne Expansion fédèrent maintenant les efforts de tous en faveur du développement

économique et de l'emploi.

La prochaine étape consistera à proposer un mode de travail en réseau à travers la plate-forme collaborative Ecobiz et sa communauté « Aménagement et compétitivité du territoire ». Elle constitue un formidable outil réunissant de nombreuses compétences, entrecroisant ainsi les synergies et développant un service aux entreprises très réactif.

Sa finalité est d'associer durablement les différents acteurs en une communauté mobilisée pour servir au mieux les entreprises ardennaises. S'y inscrivent déjà l'Etat, le Conseil général des Ardennes, les communautés de communes ou d'agglomération, les pays et des experts techniques tels les banques, les cabinets comptables, Oséo et les cabinets d'ingénierie.

Contact / Jean-Marc Defrasne / tél. 03 24 56 62 90

jmdefrasne@ardennes.cci.fr

Une convention entre la CCI et l'Association des Vitrines de Charleville

La CCI des Ardennes est propriétaire d'un parking de 131 places (bientôt 200 après son agrandissement) situé au centre de Charleville-Mézières, avenue Jean-Jaurès. La CCI y a affecté deux salariés, gardiens de jour. La nuit, le parking est surveillé par des caméras. Il est ouvert six jours sur sept de 7 h 15 à 19 h et le stationnement coûte un euro de l'heure (la première heure). L'association des Vitrines de Charleville qui compte 70 membres et que préside Annie Lavaud, libraire et papetière, a

demandé à la CCI de pouvoir acheter à prix réduit des tickets de parking. L'association les revendra à prix coûtant à ses commerçants adhérents qui les offriront à leurs clients. Une convention a été mise en place entre l'association et la CCI.

"Depuis que le stationnement a été supprimé sur la Place Ducale, nous devons aider nos clients à garer facilement leurs voitures en centre-ville, explique la présidente des Vitrines de Charleville. Nous avons

déjà obtenu un accord avec la société Q-Parc exploitant le parking Montjoly. Nous lui achetons à 0,50 euros l'heure de stationnement alors qu'elle est établie à 1,30 euros. L'an passé, l'association a acheté à Q-Parc quelque 4 000 tickets horaires que nos commerçants ont distribués gratuitement à leurs clients". L'association a obtenu de la CCI des Ardennes un accord identique, tarifant à 0,50 euros le ticket horaire de stationnement sur le parking du centre-ville.